

Ceff – repères chronologiques

2006-2007

Etudes préliminaires en vue de la création d'une Centre professionnel du Jura bernois (projet CPJB) à même de répondre aux exigences actuelles et futures en matière de formation post-obligatoire. Quatre scénarios sont proposés :

- a. Statu quo
- b. Concentration sur un seul site, par exemple à Sonceboz
- c. Direction unique et réorganisation des filières avec maintien des sites existants
- d. Sous-traitance de la formation aux cantons voisins

2007

Le CJB choisit la variante c car : le statu quo fragilise la formation professionnelle dans le Jura bernois ; la concentration sur un seul site implique des coûts d'investissement initiaux trop élevés et ne répond pas aux pratiques régionales de travail en réseau ; la sous-traitance aux cantons voisins implique l'abandon massif de sites et filières dans le Jura bernois (risque que les entreprises aient plus de peine à recruter et risque démographique).

2008-2009

Suite à l'étude de la variante c, le CJB prend les décisions suivantes :

- a. Regroupement des écoles dans une même structure, dont la direction générale est implantée à Saint-Imier (sauf cas particulier de La Neuveville)
- b. Concentration de l'artisanat à Moutier, avec proposition de collaboration interjurassienne Moutier-Delémont (complémentarité des sites)
- c. Maintien du domaine santé-social à Saint-Imier
- d. Maintien de la formation industrielle sur les sites de Moutier et Saint-Imier
- e. Mise en suspens de la recommandation de concentrer la formation commerciale en un seul site, avec demande d'une étude complémentaire concernant un maintien sur les deux sites existants

2009-2010

Etude complémentaire sur le commerce. Sur la base du rapport et des discussions avec le ceff, le CJB décide de concentrer la formation commerciale sur un seul site. Le CJB approuve le nouveau nom proposé par la direction : ceff (Centre de formation professionnelle Berne francophone)

2010-2011

Etude des offres des communes. Décision quant à la localisation le 30 mars 2011 : le site de Tramelan est retenu.